



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

zones de revitalisation rurale

Question écrite n° 90788

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme sur le dispositif de défiscalisation relatif aux résidences de tourisme en zones de revitalisation rurale (ZRR). Il souhaite connaître le nombre d'opérations menées en France et, si possible, la répartition par région ou par département.

Texte de la réponse

Les informations qui figurent sur les déclarations complémentaires de revenus ne permettent pas de connaître le nombre d'opérations ayant bénéficié du dispositif de défiscalisation dit « Demessine ». Seul le nombre de foyers bénéficiaires de la mesure est connu (16 000 au titre des revenus 2008). De même, les déclarations précitées renseignent sur le département de résidence des foyers bénéficiaires mais, en aucun cas, sur la localisation des investissements. Enfin, le dispositif susmentionné ne concerne pas exclusivement des investissements situés dans les zones de revitalisation rurale (ZRR). La mesure bénéficie également à certains investissements effectués dans une zone rurale, concernée en France par l'objectif n° 2 des fonds structurels communautaires ou dans le périmètre d'une agglomération nouvelle.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90788

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Logement et urbanisme

Ministère attributaire : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2010, page 11336

Réponse publiée le : 23 août 2011, page 9016